

**B L O C**  
**Bureau de Liaison des Organisations du Cinéma**

Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion  
Association des Producteurs de Cinéma  
Distributeurs Indépendants Réunis Européens  
Groupement National des Cinémas de Recherche  
Guilde Française des Scénaristes  
Société des Réalisateur de Films  
Syndicat des Distributeurs Indépendants  
Syndicat Français des Artistes Interprètes  
Syndicat Français des Agents Artistiques et Littéraires de l'Audiovisuel et du Spectacle Vivant Dramatique  
Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs  
Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma  
Syndicat des Producteurs de Films d'Animation  
Syndicat des Producteurs Indépendants  
Union de l'Édition Vidéographique Indépendante

40 rue Louis Blanc  
75010 Paris

Madame Aurélie Filippetti  
Ministre de la culture et de la communication

Ministère de la culture et de la communication  
3 rue de Valois  
75033 Paris Cedex 01

Paris, le 19 février 2014

Madame la Ministre,

Avant le lancement de la concertation dans le cadre des Assises du cinéma, nous souhaitons attirer votre attention sur la question de la diffusion des films, qui va faire l'objet d'un groupe à part entière aux cotés des problématiques de transparence et de financement de la diversité. Nous vous remercions d'avoir accepté d'élargir cette concertation à l'exploitation : en effet, la réflexion sur notre système de régulation ne saurait se concevoir sans la salle de cinéma, marché directeur du film. Cette question est non seulement cruciale mais elle est même première par rapport à d'autres sujets qui en découleront.

Le rapport de René Bonnell évoque les problématiques de diffusion et les enjeux que cela représente pour les ayants droit. Ce n'est pas nouveau puisqu'elles avaient déjà été identifiées dans différents rapports qui se sont succédés au cours des dernières années. Mais le contexte est aujourd'hui radicalement différent, compte tenu des évolutions liées au numérique sur l'ensemble des marchés et notamment sur celui des salles de cinéma, dont le niveau de concentration n'a jamais été aussi élevé.

Nous considérons que c'est par une politique globale et volontariste, s'appuyant sur plusieurs leviers, que les problématiques de la diffusion pourront être traitées : évolution du fonctionnement des soutiens automatiques, refonte du système de l'art et essai, encadrement de la concentration de l'exploitation, renforcement des moyens du Médiateur, mise en place d'une régulation renforcée et élargie par rapport aux engagements de programmation notamment sur les conditions de leur exposition sur les écrans et sur le rôle des intermédiaires techniques, accroissement de la transparence et rétablissement d'un partage équilibré de la valeur sur la billetterie avec inclusion dans cette optique des recettes annexes, notamment celles liées à la promotion des films sur site.

Nous avons des propositions à faire à cet égard et attendons du groupe de travail sur la diffusion qu'il puisse aborder l'ensemble de ces sujets et trouver des solutions permettant de maintenir la diversité des œuvres comme des lieux de diffusion.

Les sujets liés à la diffusion des films dans la salle de cinéma sont vastes et complexes et les données statistiques disponibles ne reflètent toujours pas l'évolution très forte et récente des modes de programmation et des politiques tarifaires. Dans ce contexte, il nous apparaît donc indispensable de disposer, en parallèle du groupe de travail qui va se réunir sous l'égide du CNC, d'un observatoire durable et précis abordant l'exploitation en salles suivant une approche économique et non plus seulement statistique, qui permette collectivement d'analyser, comme le fait le rapport de René Bonnell les répercussions sur les questions de préfinancement, ainsi que les sources de déséquilibres entre les différents types de salles et entre l'amont et l'aval de la filière.

A très court terme, nous attendons de vous un signal politique fort sur cette problématique de la diffusion. Les engagements de programmation, qui sont actuellement en cours de discussion et ne sont plus suffisants dans le contexte de concentration et de numérisation des salles, peuvent être l'occasion de cette prise de position de votre part. En écho à la Médiatrice du cinéma qui fait part de sa difficulté à obtenir les informations qui lui seraient nécessaires pour établir un bilan du respect des engagements pour l'année passée, alors même que la réglementation l'impose, et de la réticence des grands acteurs de l'exploitation de prendre des engagements globaux substantiels, il est indispensable de réaffirmer la volonté de régulation des Pouvoirs publics.

Ce signal est d'autant plus attendu, dans le contexte du lancement de l'opération 4 euros pour les moins de 14 ans dont nous avons toutes les raisons de penser qu'elle participera à renforcer les écarts entre les types d'exploitation et entre les films.

Confiants dans votre engagement en faveur de la défense de la diversité, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre respectueuse considération.

Malik Chibane  
Coprésident



Gilles Sacuto  
Coprésident

